

Art.1 Préambule :

L'UNAT Centre, association loi 1901, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs de qualité pour tous, a décidé d'organiser les 1^{ers} **Trophées du Tourisme social et solidaire** en Région Centre.

Art.2 Objet des Trophées :

En partenariat avec le Conseil régional du Centre, les Trophées ont vocation à récompenser différents prestataires touristiques dont l'activité est marquée par un caractère social.

Le thème choisi pour la première édition est basé sur le meilleur accueil téléphonique dans un souci d'améliorer la qualité de l'accueil lors des réservations et/ou contacts effectués par téléphone.

Art.3 Modalités de participation :

L'ensemble des structures adhérentes à l'UNAT Centre feront partie des participants aux Trophées : associations gérant des hébergements touristiques, activités d'organisations de séjours, formations. La participation est gratuite, aucune inscription n'est demandée.

Pour marquer leur participation aux Trophées du Tourisme social et solidaire, les structures auront :

- Une affiche de participation avec les points-qualité indispensables à connaître pour un bon accueil téléphonique
- Une fiche de présentation de l'action 2014
- Le présent règlement (disponible sur le site Internet www.unat-centre.asso.fr)

Tout adhérent qui ne souhaiterait pas participer aux Trophées 2014 pourra le faire savoir par tout moyen auprès de l'Unat Centre.

Art.4 Exclusion de participation :

Les Trophées du Tourisme social et solidaire ne sont pas ouverts :

- aux salariés de l'Unat et à leurs familles
- aux clients mystère et à leurs familles
- aux salariés des structures participantes
- aux structures n'adhérant pas à l'Unat Centre

Art.5 Processus d'évaluation et appels mystère :

Des appels mystère auprès des structures auront pour but d'évaluer de façon objective les qualités d'accueil téléphonique de nos adhérents. Ceux-ci seront réalisés par des étudiants de l'Ecole de Commerce et des Services du Val de Loire entre fin juin et fin août 2014. Plusieurs appels seront passés auprès de toutes les structures adhérentes à l'Unat Centre, entre 10h et 19h.

L'Unat Centre s'engage à diffuser les résultats figurant dans le rapport d'évaluation uniquement à la structure concernée.

Art.6 Remise des Trophées :

Les résultats seront donnés lors d'une remise des Trophées qui se déroulera le 20 novembre 2014 (lieu et horaire en cours de définition) où il sera rendu à chaque participant un rapport complet de son évaluation.

Art.7 Acceptation du règlement :

La participation de chacune des structures aux Trophées du Tourisme social et solidaire en région Centre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dont les candidats déclarent avoir pris connaissance.

Art.8 Informatique & libertés :

Les informations à caractère personnel éventuellement recueillies dans le cadre des présents Trophées seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 «informatique et libertés ». Les participants acceptent que leur image et le nom de leur structure soient utilisés par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication. Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : UNAT Centre – 8 rue de la Fosse Mardeau 41 700 CONTRES.